



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 086-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.129

Déposée le : 24.04.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 896/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Aspects de la crise du coronavirus relevant de la politique sanitaire dans le canton de Berne

D'après les spécialistes des pandémies, de nouvelles vagues de contamination au coronavirus sont à prévoir. Aussi le canton doit-il se préparer à entrer dans une nouvelle phase de la pandémie de COVID-19, qui durera au moins un an. Un retour à la normale ne sera à peu près possible qu'avec la mise au point d'un vaccin efficace ou le développement d'une immunité chez 60 à 70 pour cent de la population. Par ailleurs, les personnes âgées présentant des facteurs de risque resteront particulièrement touchées. Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre sérieusement les préparatifs. Cette démarche inclut de prévoir non seulement les ressources humaines, mais aussi les ressources matérielles, les appareils médicaux et les médicaments qui seront nécessaires. Sans oublier qu'outre le coronavirus, d'autres virus peuvent à l'avenir causer des pandémies, ce qui souligne l'importance de certains éléments.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il actuellement dans le canton de Berne suffisamment de désinfectant, de masques chirurgicaux (pour la population et le personnel de santé), de masques de protection FFP2 et FFP3 (pour le personnel de santé), de tenues de protection (surblouses et lunettes de protection en particulier), d'anesthésiques et d'analgésiques pour répondre aux besoins durant une année au moins ?
2. Le canton connaît-il le nombre de personnes pouvant être mobilisées (médecins, infirmiers et infirmières) dans les secteurs des soins intensifs, de l'anesthésie ou des urgences ? Combien de réservistes peuvent être mobilisés ? Combien de réservistes ont été contactés en vue d'un éventuel engagement pour la crise actuelle ? Comment ces personnes ont-elles été recrutées ? Y a-t-il parmi celles-ci des personnes présentant des facteurs de risques selon les critères de l'OFSP ?

3. Combien de respirateurs artificiels et d'appareils d'ECMO (oxygénation extracorporelle par membrane, utilisés en cas d'insuffisance respiratoire et cardiaque) sont disponibles dans le canton et combien de personnes formées à l'utilisation de ces appareils peuvent être mobilisées ? Le canton dispose-t-il d'un inventaire ou d'un registre ?
4. Un plan a-t-il été élaboré pour le cas où un vaccin ne pourrait être administré qu'au début de l'année 2021 au plus tard ? Dans le cas, principalement, d'une vaccination contre le SARS-CoV-2 à grande échelle, qui paierait les dépenses liées à cette mesure ? Les assurances ? Les patients ?
5. Quel montant le canton a-t-il alloué ou va-t-il allouer à la recherche sur le coronavirus (tests sérologiques, médicaments et vaccins) ?
6. Quels préparatifs ont été améliorés par le canton au cours de la pandémie et que reste-t-il à faire ? Sur quels aspects faudra-t-il s'écarter du plan initial ?

Motivation de l'urgence : la pandémie actuelle a des conséquences significatives sur la société.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Par courrier du 5 juin 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a invité les cantons à se procurer suffisamment de matériel de protection pour couvrir les besoins pendant 40 jours. La Confédération elle-même dispose de stocks équivalents et, en cas de manque, continuera d'intervenir à titre subsidiaire. Le canton de Berne a d'ores et déjà atteint l'objectif fixé. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a exigé des établissements et des professionnelles et professionnels de la santé qu'ils assurent des réserves pour quatre mois. Vu la baisse importante des commandes passées auprès du canton, ceux-ci semblent avoir constitué des stocks suffisants, correspondant au moins aux consignes. Il n'est en revanche pas prévu que le canton conserve une réserve de produits désinfectants et de masques chirurgicaux pour la population. Les directives relatives à l'approvisionnement et aux réserves de médicaments sont établies par les autorités fédérales compétentes (OFSP, Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays). Celles-ci ont conclu avec les fabricants et les fournisseurs des conventions garantissant que certains médicaments primordiaux soient disponibles dans la quantité requise pour deux à quatre mois. Une gestion non coordonnée des stocks entraînerait une nouvelle période d'achats irraisonnés et de pénuries.
2. Le canton de Berne ne connaît pas le nombre de personnes, réservistes inclus, pouvant être mobilisées dans les secteurs des soins intensifs, de l'anesthésie et des urgences. De nombreux volontaires se sont adressés directement aux hôpitaux au début de la crise. Grâce à leur réseau, ceux-ci ont en outre pu constituer un pool de réservistes auxquels faire appel en cas de besoin. La coordination entre les établissements est excellente, de sorte qu'une intervention du canton n'a pas été nécessaire. Afin de soutenir les hôpitaux, ce dernier a mis sur pied une plateforme d'offres de mission en ligne : les institutions peuvent y indiquer leurs besoins et les professionnels et professionnelles de la santé y annoncer leur disponibilité. D'après les retours des hôpitaux, ces derniers n'ont pas sollicité les personnes à risque qu'ils emploient. Comme celles-ci sont peu nombreuses, il n'en est pas résulté de problèmes de capacité.
3. Le canton de Berne ne possède que peu d'appareils d'ECMO. Au début de la pandémie, 70 respirateurs étaient recensés. Ce nombre a rapidement passé à 150. Il a en outre été recouru à l'équipement des salles d'opération. Au total, 247 installations de ventilation mécanique prolongée étaient ainsi à disposition – soit un rapport de plus de 20 pour 100 000 habitants – pour prendre en charge à la fois les malades souffrant du coronavirus et les autres patientes et patients ayant besoin de soins intensifs. D'après les renseignements donnés par les fournisseurs de prestations, ces derniers peuvent compter sur suffisamment de personnel apte à manier ces appareils. Après les premières pénuries, le matériel de protection est désormais aussi disponible en quantité suffisante. Bien qu'aucun registre n'existe, le

canton de Berne a connaissance du nombre, du type, et de la répartition des respirateurs entre les différents hôpitaux.

4. L'Office du médecin cantonal travaille, avec différents partenaires, à l'adaptation de la stratégie de vaccination en cas de pandémie, de manière qu'elle puisse être mise en œuvre rapidement le moment venu. Il part du principe que, dans un premier temps, seule une faible quantité de vaccin contre le SARS-CoV-2 sera disponible, dont bénéficieront d'abord les personnes prioritaires selon la liste établie par la Confédération (groupes à risques, personnel de santé, etc.) ; une vaccination à grande échelle ne pourra être réalisée que dans un second temps. Si le régime d'indemnisation était le même que pour la pandémie de grippe H1N1 de 2009, le canton prendrait en charge la rémunération des personnes administrant le vaccin, les frais des services de vaccination et les coûts logistiques ; les assureurs, pour leur part, rembourseraient un montant donné par vaccin effectué. A l'époque, le vaccin avait été mis à disposition gratuitement par la Confédération.
5. Le canton de Berne n'a pas débloqué de fonds en faveur de la recherche sur le coronavirus, et aucune demande n'a été formulée en ce sens. Il est plus pertinent que les projets de recherche soient organisés et financés à l'échelle nationale.
6. Des améliorations ont jusqu'à présent été apportées dans les domaines suivants : stockage de matériel de protection par les fournisseurs de prestations, organisation du traçage de contact (conçu pour 20 nouveaux cas quotidiens), coordination du transport de la patientèle ainsi que des places de soins intensifs et d'assistance respiratoire, aménagement de places de quarantaine, recrutement simplifié de personnel au moyen d'une plateforme en ligne, approvisionnement des fournisseurs de prestations en matériel de protection, relevé de données importantes auprès de ces derniers, centres de dépistage (drive-in et unités mobiles), santé psychique du personnel de santé, gestion des ressources (personnel, matériel, logistique), mise en service et exploitation d'une hotline cantonale (ligne téléphonique et FAQ), suivi de la situation. En prévision d'une éventuelle deuxième vague, des optimisations sont prévues concernant la stratégie de vaccination, la stratégie de test et les sites de test. Le plan cantonal de pandémie Influenza sera retravaillé en concordance avec la révision du plan suisse. L'objectif est d'établir un plan générique, alors que les aspects propres (influenza, coronavirus, etc.) seront traités dans des chapitres spécifiques.

Destinataire

– Grand Conseil